

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2023

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR, Christophe HECKMANN, Claire CARRARO, Fabien ACKER adjoints au Maire, Maire délégué Béatrice HOELTZEL, Guy ALBOUI, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Michel FILLIGER, Suzy GENTHON, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Anne MATTER, Rudy RECNKERT, Alfred RINCKEL, Cathy WAGNER, Anne ZYTO

Membres excusés avec procuration :

Madame Sabine STRAUB-MORITZ e donne procuration à Monsieur Michel FILLIGER

Madame Isabelle MULLER donne procuration à Madame Béatrice HOELTZEL

Madame Lucienne HAAS donne procuration à Monsieur Christian KLIPFEL

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 09 mai 2023 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 2 mai 2023, avec comme ordre du jour :

Ordre du jour :

1. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2023
- Réunions, rencontres et manifestations

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Projet de caméra de vidéoprotection
- Plan de financement du projet de caméra de vidéoprotection

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

- Acceptation d'un don pour l'organisation de Remue-Ménage

4. RESSOURCES HUMAINES

- Avenant au contrat de la directrice de la Saline
- Avenant au contrat de la directrice générale des Services
- Prise en charge des frais lors du festival d'Avignon

5. URBANISME

- DIA

6. DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'il a réceptionné la démission du poste d'adjointe au maire de Madame Anne Zyto.

Mme Zyto explique que sa démission du poste d'adjointe est pour raison de santé mais qu'elle reste conseillère municipale

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit se réunir pour acter cet élément dans les 15 jours, la date du lundi 15.05.2023 à 18h30 est retenue.

Monsieur le Maire remercie Mme Zyto pour ces trois années de travail et précise qu'il comprend sa décision.

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS, MANIFESTATIONS ET INFORMATIONS

- [DCM2023-66 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13.04.2023](#)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois abstentions (Mme Michèle CECCHINI, Mme Anne MATTER et Monsieur Michel MATHES)

APPROUVE le compte rendu

- [Réunions, rencontres et manifestations](#)

14-04-2023

- Réunion sur le projet d'extension de la ZAI partie Ouest Sultz-sous-Forêts : point de situation
- Anniversaire Mme Schneider 85 ans

15-04-2023

- Expositions photo à la Médiathèque
- Anniversaire Mme Ketterer 80 ans

17-04-2023

- Réunion avec Marc Yvon : chasse lot 3
- Assises Rhénanes de l'eau (Hôtel de la CEA)
- Réunion Avec Office Santé pour le projet pôle santé
- Anniversaire Mme Hoffmann 80 ans

18-04-2023

- Don du sang à la Saline

19-04-2023

- Comité pilotage étude cartographique des cours d'eau

20-04-2023

- Réunion de terrain pour la mise en place de la passerelle cyclo-piétonne au -dessus du Seltzbach
- Réunion sur la responsabilité des gestionnaires avec M. Torterotot, la législation a été modifiée, la responsabilité des agents est accrue sur certain point.
- Réunion de la commission MOBILITES du PETR : rabattement vers les gares

21-04-2023

- Réunion avec la responsable locale de La Poste : travaux prévus pour cet été
- Spectacle « France » à la Saline

22-04-2023

- Anniversaire M. Gebus 85 ans

23-04-2023

- Tirage au sort des juré·e·s d'assises
- Réunion avec Daniel Hoeltzel pour l'Elass'Tival de cet été

26-04-2023

- Réunion avec M. Cuomo : géothermie en Alsace du Nord
- Réunion avec Marc Yvon : chasse lot 3

28-04-2023

- Entretien avec Mme Grasser : proposition de locaux pour la Poste
- Livre d'or Dominique Knittel

29-04-2023

- Mariage
- Portes Ouvertes piscine de Drachenbronn, pas beaucoup d'élus présent mais les portes ouvertes ont accueilli un certain nombre d'utilisateur
- Vernissage de l'exposition Mus'Art à la maison rurale

02-05-2023

- Réunion de bureau CCOF

03-05-2023

- Anniversaire de M. Stohr 92 ans

04-05-2023

- Séminaire ES au PMC

05-05-2023

- Entretien avec l'Association HMRA (Histoire Mémoire Reconstitution Alsace) pour le 8 mai
- Départ de Pierre Verron vers la Brigade de recherche à Sélestat après 8 années à la brigade de Soultz-sous-Forêts

06-05-2023

- Visite de chantier de la résidence senior rue de Pechelbronn
- Réunion entre les responsables de la chasse lot 1 et les maires des bans communaux concernés

07-05-2023

- Fête des aînés

08-05-2023

- Commémoration du 8 mai 1945 au monument aux morts

Information :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de la réunion d’information qu’il a eu avec la société Office Santé qui est spécialisée dans la réalisation de maison de santé. Ils ont réalisé un bâtiment en rénovation au centre-ville.

La société n’est pas encore implantée dans le secteur et souhaite le faire avec un ouvrage qui soit témoin de la qualité de leur réalisation en tant que projet pilote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre contact avec la société pour parler du projet de pôle santé de la commune.

1 Notre ADN 2 Nos métiers 3 Qui sommes-nous ? 4 Nos activités

DES LIEUX D'EXERCICE

MAISONS DE SANTÉ ESPACES URBAINS DE SANTÉ

CENTRES DE SANTÉ PARCS D'ACTIVITÉS SANTÉ

POUR TOUS

AU SERVICE DES PATIENTS

AVEC LES SOIGNANTS

OFFRE LIBÉRALE

- Des locaux clés en mains
- Adaptés à la pratique des soignants
- Avec services si adaptés

OFFRE SALARIÉE

Accompagnement des centres de santé communaux, associatifs, mutualistes

COMMUNES RURALES VILLES MOYENNES METROPOLES

ÉCONOMIQUEMENT ET JURIDIQUEMENT PÉRENNES

POUR UNE VÉRITABLE OFFRE DE SOINS

- Proposer une offre de 1^{er} recours avec une équipe pluriprofessionnelle
- Proposer une offre de 2nd recours avec une équipe de spécialistes
- E-Santé

Permettre à tous l'accès durable aux soins

1 Notre ADN 2 Nos métiers 3 Qui sommes-nous ? 4 Nos activités

Construire, Soigner, Faire Vivre, Pérenniser

Office Santé RÉALISATIONS	KERSanté CENTRE DE SANTÉ	Office Santé SERVICES	Office Santé FORMATIONS	Office Santé TERRITOIRES
Promoteur de santé :	Centres de santé :	Libérateur de temps médical :	Formateur de santé :	Foncière de santé :
Vente en état futur d'achèvement à destination des professionnels de santé ou collectivités locales	Assurer une offre médicale de proximité, de qualité et accessible à tous	Optimisation administrative et logistique au profit des praticiens de santé	Permettre aux professionnels de santé médecins et paramédicaux d'assurer leur développement personnel continu (DPC) en présentiel ou distanciel	Acquisition par structure foncière pour location aux professionnels de santé et collectivités

Chiffres clés

316	8	8800	10	31
Cellules livrées	Centres de Santé	M2 gérés	Formations dispensées	Millions d'€ investis

POINT 2 PROJET ET TRAVAUX

- DCM2023-67 : Projet de caméra de vidéoprotection

La commune de Soultz-sous-Forêts subit des dégradations de bien public tel que les bancs, les lampadaires, les bornes lumineuses, le mobilier urbain etc.

La mise sous vidéoprotection de la commune permettra d'apporter un outil supplémentaire pour maintenir la sécurité dans la ville et un complément pour dans la résolution des affaires pour la gendarmerie.

L'installation de trois caméras mobiles pourra répondre à la problématique de la dégradation des biens publics mais également au vol de matériel durant les différentes manifestations (noël etc).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le principe d'achat des caméras mobiles dite « chouette ».

Ces dernières se placent sur des mâts avec une fixation adaptée, enregistrent les vidéos en les stockant sur des serveurs et/ou des puces GSM. Un logiciel est nécessaire pour la lecture de ces vidéos et la mise à disposition pour les forces de l'ordre.

Le principe de la caméra mobile a l'avantage de répondre à la problématique des dégradations récurrentes dans des secteurs de la ville et de pouvoir couvrir les manifestations publiques.

Les trois caméras pourront être placées dans plusieurs secteurs, qui seront déclarés en préfecture.

Monsieur le Maire propose :

- La place du général de Gaulle
- Le parc du Bruehl
- Le secteur scolaire
- Le secteur du pôle des services
- L'ensemble sportif rue des Vignes
- L'espace de repos dans le renforcement de la RD51

Les caméras pourront être installées dans ces périmètres pour couvrir une manifestation, répondre à une problématique de dégradation, à la demande des forces de l'ordre etc.

Un affichage spécifique sera mis en place pour répondre à la réglementation liée à la mise en œuvre de vidéoprotection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la mise en œuvre de la vidéoprotection

DÉFINI les périmètres comme suit :

- La place du général de Gaulle
- Le parc du Bruehl
- Le secteur scolaire
- Le secteur du pôle des services
- L'ensemble sportif rue des Vignes
- L'espace de repos dans le renforcement de la RD51

VALIDE l'achat et l'utilisation de trois caméras chouettes

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents s'y afférents

- **DCM2023-68 : Plan de financement du projet de caméra de vidéoprotection**

Dans le cadre du projet « Caméra mobile de vidéoprotection », le chiffrage a été établi à 26 710€ H.T.

S'agissant du financement de ce projet, il est proposé de solliciter la Région Grand Est dans le cadre du dispositif d'accompagnement des collectivités pour la sécurisation et la protection de la population. Ce dernier couvre une participation financière pour l'achat de caméra de vidéoprotection. Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement de cette opération, en y intégrant la demande de financement auprès de la Région Grand Est.

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser le plan de financement pour l'achat de caméra mobile de vidéoprotection en demandant le soutien financier de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif dédié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement de l'opération « projet de caméra de vidéoprotection » comme suit :

	Montant HT	Taux de participation
Opération		
Achat trois caméras mobiles	26 710,00 €	
Financement		
Autofinancement	13 355 €	50%
Emprunt		
Subventions		
Région GRAND EST	13 355 €	50%

POINT 3 AFFAIRES FINANCIÈRES

- **DCM2023-69 : Acceptation d'un don pour l'organisation de Remue-Ménage**

Aux termes de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune, ce qui signifie que le conseil peut décider d'accepter de transiger avec les héritiers de l'auteur de la libéralité, ou de refuser le

don ou legs. Par délégation du conseil municipal, le maire peut être chargé, pour la durée de son mandat, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (article L.2122-22.9e du Code général des collectivités territoriales).

Dans le cadre de l'édition 2023 des festivités « Remue-Ménage », organisées par la commune, place du Général de Gaulle, la société WALTER TOOLS a accepté d'apporter son soutien financier à cet évènement à hauteur de 2.000,00€.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation de ce don numéraire.

VU les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le don de la société WALTER TOOLS à la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS d'un montant de 2.000,00€

POINT 4 RESSOURCES HUMAINES

- **DCM2023-70 : Avenant au contrat de la directrice de la Saline**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la délibération DCM2018/69 de la ville de Soultz-sous-Forêts

VU la délibération DCM2018/141 de la ville de Soultz-sous-Forêts

CONSIDÉRANT les fonctions et les résultats de l'agent

Il est proposé de modifier le contrat de l'agent comme suit :

- Rédacteur échelon 6

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification du contrat par avenant

AUTORISE le Maire à procéder à l'avancement d'échelon

- **DCM2023-71 : Avenant au contrat de la directrice générale des Services**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la délibération DCM2016/4/2 de la ville de Sultz-sous-Forêts

CONSIDÉRANT les fonctions et les résultats de l'agent

Il est proposé de modifier le contrat de l'agent comme suit :

- Attaché principal échelon 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la modification du contrat par avenant

AUTORISE le Maire à procéder à l'avancement d'échelon

- **DCM2023-72 : Prise en charge des frais lors du festival d'Avignon**

La cheffe de projet d'animation, dans le cadre de leurs fonctions au relais culturel la Saline, participe au festival d'Avignon du 10 au 14 juillet 2023.

En application de l'article 7.1 du décret 2001-654 du 19/07/2001, il est proposé, pour tenir compte des conditions particulières des possibilités d'hébergement pendant le festival d'Avignon, d'appliquer une règle dérogatoire au taux d'indemnité de missions.

Il est proposé que la collectivité prenne en charge ses frais de missions sur la base suivante :

- Frais de transport sur la base d'un billet de train en 2^{ème} classe aller Sultz-sous-Forêts/ Avignon

Exceptionnellement il est proposé de prendre en compte les frais de transport sur la base d'un billet de train de 1ere classe pour le retour Avignon/Sultz-sous-Forêts compte tenu de la situation actuelle de réservation du train.

- Frais d'hébergement (4 nuits) pour un montant maximum de 120 € par nuit, petit déjeuner compris
- Frais de restauration sur la base de deux repas par jour à 19.10€ par repas au maximum, au tarif en vigueur
- Frais d'inscription au festival d'AVIGNON OFF dans la limite de 45 €

Les remboursements des frais de transport d'hébergement, de repas et d'inscription se feront sur présentation des justificatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame la cheffe de projet d'animation à participer au festival d'Avignon 2023

APPROUVE les modalités de prise en charge par la commune de Sultz-sous-Forêts.

POINT 5 URBANISME

- DIA

- **16/2023**

Réception : 6 avril 2023

Propriétaire : M. Georges SPIELMANN

Terrain : Lieudit Welschhuebel

Acquéreur : M. Dominique BONAPFEL

- **17/2023**

Réception : 6 avril 2023

Propriétaire : M. et Mme Helmut SCHAEFFER

Terrain : Lieudit Straeng

Acquéreur : M. Dominique BONAPFEL

- **18/2023**

Réception : 6 mai 2023

Propriétaire : Mme Camille RIVRON

Terrain : 7, rue Alphonse Musculus

Acquéreur : M. Michel LEDAC

- **19/2023**

Réception : 6 mai 2023

Propriétaire : Mme Claude LOEHR

Terrain : 25a, rue des Vignes

Acquéreur : M. et Mme Vincent LANIOL

POINT 6 DIVERS

- Prochaines réunions et manifestations

11/05/2023 : Commission Noël intercommunale

12-05/2023 : Pose de la 1^{re} pierre du nouvel office notarial rue de Strasbourg

13/05/2023 : inauguration de la rue des Échevins
14/05/2023 : Fête de la paroisse protestante
15/05/2023 : Conseil Municipal exceptionnel
15/05/2023 : Assemblée Générale union amicale sociétés de musique
19/05/2023 : Assemblée Générale de l'AMROF
25/05/2023 : E Friejohr fer unseri sprochen à la Saline
26/05/2023 : Assemblée Générale de l'amicale des sapeurs-pompiers
27/05/2023 : Finale de la coupe Crédit Mutuel à Sultz-sous-Forêts
03/06/2023 : Journée citoyenne (reportée à septembre)
05/06/2023 : Prochaine réunion du conseil municipal

La séance est levée à 22h01